



Financé par
l'Union européenne



APPEL 2021

Fonds d'appui aux Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale

Date limite pour présenter les candidatures :

Le 22 March 2021 à 09:00 heures du matin (heure locale Vitoria-Gasteiz, Espagne)

I. Antécédents

Le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2019-2028 **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (DNUAF)**, reconnaissant l'énorme contribution de l'agriculture familiale (AF) à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Alors que les systèmes alimentaires sont confrontés à des défis urgents tels que la faim, le changement climatique et une population croissante, l'AF et la DNUAF constituent des outils puissants pour construire des systèmes alimentaires locaux résilients, viables et durables.

L'un des principaux instruments prévus dans le **Plan d'action global (PAG) de la DNUAF** pour la mise en œuvre de la Décennie est **l'élaboration de 100 plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale (PAN) par les gouvernements en dialogue avec les organisations d'agriculteurs familiaux (OP) et / ou les Comités nationaux de l'agriculture familiale (CNAF)**.

Le **FONDS D'APPUI AUX COMITÉS NATIONAUX DE L'AGRICULTURE FAMILIALE (Fonds d'appui aux CNAF)** est créé pour renforcer les capacités des CNAF à promouvoir et à participer de manière efficace et significative au dialogue politique pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux de la Décennie en tant que voie des pays pour progresser dans les systèmes alimentaires inclusifs et résilients.

Le fonds d'appui aux CNAF est mis en œuvre par le **Forum Rural Mondial (FRM)** avec le soutien financier de l'**Union européenne (UE)**, à travers la **direction générale des partenariats internationaux (INTPA)**.

II. Objectifs et Priorités de l'appel

L'objectif global de l'appel est de contribuer au développement d'un environnement politique propice pour renforcer l'agriculture familiale vers des systèmes alimentaires durables dans le cadre de la DNUAF 2019-2028.

L'objectif spécifique de l'appel est de renforcer les capacités des CNAF à promouvoir et à participer à l'élaboration des plans d'action nationaux de la DNUAF sur l'agriculture familiale qui permettent de progresser vers des systèmes alimentaires durables dans des pays prioritaires de l'UE INTPA sélectionnés.

Un plan d'action national (PAN) de la DNUAF est un cadre d'action contextualisé et spécifique au pays, convenu par les acteurs principaux pour le soutien à l'agriculture familiale. Cela peut prendre la forme d'une stratégie, d'une loi, d'une politique, d'un plan, d'un programme, etc. en fonction du contexte particulier du pays. Il se caractérise par son approche holistique et multidimensionnelle en faveur de l'agriculture familiale.

Le terme Comité national de l'agriculture familiale (CNAF) désigne une plateforme de dialogue entre acteurs en lien les avec l'agriculture familiale dans le pays (par exemple des organisations agricoles, des associations de développement rural, des centres de recherche, des institutions publiques, des organisations internationales et de coopération entre autres), dont l'objectif principal est de promouvoir des politiques actives en faveur du développement durable des systèmes agricoles basés sur l'unité familiale.

III. Dotation financière de l'appel

La quantité globale attribuée pour l'appel d'offre 2021 sera de 270.000 EUR. Les propositions qui obtiendront les notes les plus élevées seront

sélectionnées jusqu'à ce que le montant disponible dans l'appel soit épuisé.

IV. Conditions pour se présenter:

Voici les **conditions requises** pour pouvoir se présenter à l'appel 2021. **Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, cela impliquera automatiquement l'exclusion au processus de sélection.**

CONDITIONS que doivent remplir les ORGANISATIONS CANDIDATES :

1. Être un membre actif du CNAF engagé dans la mise en œuvre de la DNUAF.
2. Disposer d'une personnalité juridique dans le pays où le projet de réalisera.
3. Être une organisation de la société civile sans but lucratif.

(Dans le cas des CNAF enregistrés légalement, la condition 1 n'est pas nécessaire puisque c'est le propre CNAF qui réalisera la candidature).

CONDITIONS que doivent remplir LES PROJETS:

1. Être mis en œuvre en 2021. Le fonds ne financera les coûts des activités **qu'entre le 1er janvier 2021 et le 1er décembre 2021.**
2. Être situé dans l'un des **pays prioritaires pour l'UE INTPA** (à la fin du document, vous trouverez la **liste des pays prioritaires**).
3. La **subvention demandée** pour le projet sera d'un **montant minimum de 10 000 EUR et de 30 000 EUR maximum.**
4. Viser à **promouvoir et à participer** à l'élaboration et à la mise en œuvre des **plans d'action nationaux de la DNUAF sur l'agriculture familiale (PAN).**

5. **Se baser sur la promotion de plateformes de dialogue politique représentatives, inclusives et démocratiques** au niveau national.

Les ACTIVITES qui pourront être financées sont:

- **Réalisation d'études** pour accompagner le processus d'élaboration du Plan d'Action National de la DNUAF.
- **Organisation de séminaires, forums de dialogue politique** pour mobiliser les principaux acteurs, mener des consultations pour la préparation du PAN, etc.
- **Préparation des documents:** propositions, feuille de route pour la préparation du plan, document PAN, etc.
- **Développement de campagnes de communication** pour la mobilisation des agents, les activités de gestion des connaissances et d'échange.
- **Dans les pays où le gouvernement a déjà adopté un PAN, les activités viseront à promouvoir la participation du CNAF au suivi et à la mise en œuvre du PAN:** i) études et forums multipartites pour évaluer les progrès et coordonner la mise en œuvre du PAN; ii) conception d'outils, propositions pour opérationnaliser le PAN; iii) développement de campagnes de communication pour la diffusion du PAN et l'échange de connaissances sur les programmes développés dans le cadre du PAN, etc.

Les coûts qui pourront être financés sont:

- **Services de consultation et d'assistance technique:** services techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des activités du projet.
- **Voyages, logements et repas:** coûts de déplacement, de séjour et de repas des

participants aux réunions, ateliers, séminaires, forums de dialogue politique.

- **Publications** : matériels et audiovisuels.
- **Coûts administratifs (7% maximum de la subvention demandée).**

V. Exigences en matière de suivi et de rapports

Pour ces propositions sélectionnées, le FRM et les entités qui recevront la subvention signeront le **protocole d'accord (MoU)** respectif qui fera référence aux points suivants: - conditions générales; -les responsabilités des parties en matière de planification, de mise en œuvre et de rapports; -description de l'action; -période de contrat; -les délais de décaissement; - modèles de rapports financiers et narratifs et pièces justificatives;- dispositions sur la communication et la visibilité -amendements, résolution des litiges, retards et annulations.

Les entités subventionnées soumettront au FRM des **rapports narratifs et financiers intermédiaires et finaux, y compris les pièces justificatives des coûts encourus. Les procédures de passation des marchés et les rapports financiers** des entités subventionnées doivent être **conformes aux règles de l'UE INTPA**. Les bénéficiaires doivent conserver les pièces justificatives originales pour un futur audit INTPA de l'UE.

Le FRM tiendra des **réunions périodiques** avec les entités subventionnées et le CNAF respective pour assurer le suivi du plan d'activités, évaluer les progrès et définir les axes d'amélioration si nécessaire. Le FRM effectuera des **visites de terrain dans les pays** soutenus par le Fonds si les conditions sanitaires le permettent. Si la situation sanitaire ne le permet pas, des «missions en ligne» seront développées.

Le FRM sera chargé de consolider toutes les informations narratives et financières générées par les entités subventionnées et de les intégrer dans les rapports d'avancement et finaux soumis à l'INTPA UE.

VI. Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures qui remplissent les conditions reprises ci-dessus seront évaluées en tenant compte des critères suivants :

- **Capacité institutionnelle et technique et de l'organisation candidate** pour gérer le projet soumis.
- **Expérience antérieure du CNAF** et résultats obtenus.
- **Des objectifs clairs et spécifiques** pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un plan d'action national de la DNUAF.
- **La proposition vise à renforcer le dialogue politique et les capacités** des principaux acteurs de l'agriculture familiale dans le pays, **avec un accent particulier sur les organisations d'agriculture familiale.**
- **Contribution aux** stratégies nationales pour la réalisation de systèmes alimentaires durables.
- **Liens avec** les programmes nationaux de l'UE INTPA et les activités de dialogue politique en cours.
- **Capacité de mobilisation de ressources de cofinancement** pour le projet.

A la fin du document, vous trouverez la grille d'évaluation qui sera utilisée pour noter les propositions.

VII. Présentation des candidatures

Dossier de candidature:

Les candidatures devront être présentées selon le **Formulaire de candidature joint**.

Les demandes pourront être réalisées **en espagnol, anglais ou français**.

Où et comment transmettre les dossiers de candidature:

Le formulaire de candidature et la documentation à présenter devront être transmis **par email à l'adresse spécifique du secrétariat du FRM:**

challengefund@ruralforum.org

Une fois votre candidature reçue, vous recevez un accusé de réception.

Délai pour la présentation des demandes:

La date limite pour présenter les candidatures sera le 22 March 2021 à 09:00 heures du matin (heure locale Vitoria-Gasteiz, Espagne).

Les candidatures transmises après la clôture du délai fixé ne seront pas acceptées.

VIII. Procédure de sélection

Les propositions qui ne remplissent pas les exigences fixés dans le présent guide (chapitre IV) seront automatiquement rejetées.

Les propositions qui poursuivent le processus seront analysées selon les critères d'évaluation fixés dans le chapitre V. de cet appel.

Les propositions seront évaluées et sélectionnées par lot (respectivement Asie-Pacifique, Afrique,

Amérique latine et Caraïbes). Un minimum de 2-5-2 propositions sera sélectionné par région respectivement.

Les propositions qui obtiendront les notes les plus élevées seront sélectionnées jusqu'à ce que le montant disponible dans l'appel soit épuisé. Le montant approuvé par proposition sélectionnée peut être ajusté et réduite par rapport la proposition présentée initialement en fonction des priorités des fonds.

IX. Communication de la résolution

Les entités candidates seront informées par écrit de la décision prise concernant leur candidature. La communication sera transmise **par email**. Les propositions approuvées et les montants attribués seront communiqués à l'ensemble des Comités participants.

LISTE DES PAYS PRIORITAIRES POUR L'UE INTPA:

West Africa	East Africa	Southern Africa & Indian Ocean	Central Africa	Africa, Caribbean & Pacific	Asia
Web link	Web link	Web link	Web link	Web link	Web link

Central Asia	Middle East/Gulf	Pacific	Latin America	Caribbean	Overseas countries & territories
Web link	Web link	Web link	Web link	Web link	Web link

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Résultat maximal
1. Capacité institutionnelle et technique de l'entité candidate	30
1.1. Expérience antérieure de l'entité ou sein du CNAF et dans la gestion de projets de caractéristiques similaires. Expérience passée du CNAF et résultats obtenus.	60%
1.2. Ressources humaines et matérielles dont dispose l'entité candidate pour la bonne mise en œuvre du projet.	30%
1.3. Capacités de mobilisation des ressources de cofinancement	10%
2. Efficacité, impact et viabilité de la proposition	40
2.1. La proposition fixe des objectifs clairs et concrets orientés vers l'élaboration ou la mise en œuvre de plans d'action nationaux de la DNUAF.	30%
2.2. La proposition vise à renforcer le dialogue politique et les capacités des principaux acteurs de l'agriculture familiale dans le pays, avec un accent particulier sur les organisations d'agriculteurs familiaux.	30%
3.2. On observe une cohérence entre les objectifs de la proposition, les résultats attendus et les activités et ressources prévues pour sa réalisation.	40%
3. Contribution de la proposition aux stratégies nationales pour la réalisation de systèmes alimentaires durables	15
4. Liens avec les programmes de l'UE INTPA dans le pays et les activités de dialogue politique en cours	15
RESULTAT MAXIMAL GLOBAL	100